

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD126

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 35, substituer au mot :

« désignés »

le mot :

« mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.